

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE SENLIS

Paraissant le Dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant : E. LANCIAUX

ABONNEMENTS

Senlis et Oise. Autres dép. 6 fr. 8 fr. 12 fr. 15 fr. 18 fr. 20 fr. 25 fr. 30 fr. 35 fr. 40 fr. 45 fr. 50 fr. 60 fr. 70 fr. 80 fr. 90 fr. 100 fr.

Opérations en Belgique, en France et dans tous les bureaux de poste. L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'un avis contraire.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION

SENLIS — 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 — SENLIS
TÉLÉPHONE N^o 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces légales : 0,20 c. la ligne.
Annonces volontaires : 0,25 c. la ligne.
Réclames : 0,50 c. la ligne.
Faits divers : 1 fr.

ON N'ACCEPTE PAS D'INSERTION AU-DESSUS DE 1 FRANC

Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les départements sont reçues directement aux bureaux du journal.

Les Nouvelles de la Guerre

Mercredi 2 Octobre

La Bulgarie a capitulé — cela est d'une grande importance. Ce n'est pas seulement à cause de l'obligation évidente d'évacuer des territoires, de démobiliser et de nous laisser libre passage. Mais c'est la résurrection définitive de la Serbie; la garantie des satisfactions à la Grèce le prochain réveil de la Roumanie, malheureusement occupée militairement; la porte ouverte sur Constantinople et l'ébranlement de la Turquie; la démonstration faite à l'Autriche qu'elle devrait se tourner vers l'Est; enfin la crise allemande qui est vraiment grave.

Les opérations militaires continuent à se développer de manière satisfaisante, bien qu'on constate une plus grande résistance des ennemis. Ceux-ci lancent leurs dernières réserves pour nous arrêter, sans d'ailleurs y parvenir nulle part. En Belgique, l'avance est considérable: nous sommes aux portes de Roulers et de Menin qui est la clé de Lille. En Artois, les Britanniques ont partout atteint ou dépassé la route de Cambrai, Le Catelet, Saint-Quentin. L'Armée du Général Debenedy est entrée dans Saint-Quentin. L'Armée Mangin progresse au Chemin des Dames et l'Armée Berthelot est entrée en scène sur la Vesle pour rejeter l'ennemi, à l'ouest de Reims, sur nos anciennes positions au nord de l'Aisne. La lutte est très dure, mais nous progressons régulièrement. En Champagne, nous avons atteint les abords de Montheau, en face de la trouée d'Argonne, par où nous donnerons bientôt la main aux Américains.

Tout continue à aller bien pour les Alliés. Pendant ce temps, sous la pression des événements, le Kaiser a changé son fusil d'épaule. Les représentants des partis ayant fait entendre qu'il était indispensable de changer totalement le système de gouvernement, le chancelier von Hertling a été invité à donner sa démission, qui a été acceptée. Hintze, secrétaire aux affaires étrangères, le suit dans sa retraite. L'empereur, dans un rescrit, affirme sa volonté « que le peuple allemand prenne une part plus active dans la direction de la guerre ».

Comme il avait déjà parlé en ce sens, on peut encore restreindre le Kaiser va chercher des hommes jouissant de la « confiance publique ». La confiance à elle commence à manquer bien au delà du Rhin.

Jeu 3 Octobre

L'avance continue sur l'ensemble du front, malgré la très forte résistance des allemands. En Belgique, la route de Roulers a Menin est traversée par les Belges, la Lys par les Anglais. De Douai à Saint-Quentin, nos alliés réduisent peu à peu les dernières portions des portions Hindenburg non encore forées. L'Armée Berthelot a repoussé les allemands de la Vesle et les aura bientôt rejétés sur la rive nord de l'A. s. En Champagne, nous progressons en direction de Verdun. Nous tenons donc maintenant entièrement Saint-Quentin, Moy, Courcy, et les hauteurs de Montheau. Reims est dégagé à l'Ouest, Neuville-saint-Rémy, banlieue de Cambrai est aux mains des Anglais.

Poursuivant leur avance en Orient, les troupes alliées sont entrées dans la ville de Damas, capitale syrienne et ont fait plus de 7 000 prisonniers.

La nouvelle que les boches incendient Cambrai en se retirant arrache au monde entier un cri d'horreur. Il est possible que leur barbarie soit si féroce pour continuer à agir ainsi. On a demandé dans la presse et nous y souscrivons pour notre part — qu'une déclaration collective proclamât, en vue d'empêcher ces atrocités, le principe qu'ils ne resteraient pas impunis. Et puisque nos ennemis ont surtout en vue de détruire des puissances industrielles et commerciales, il conviendrait d'affirmer hautement que les conditions de cet ordre faites aux empires centraux seront aggravées en conséquence.

Vendredi 4 Octobre

L'ennemi a été chassé de Lens et la ville d'Armentières est tombée entre les mains des alliés. L'Armée britannique a pris également Remicourt et Wiancourt, et a franchi la nage le canal de l'Escaut à Gouy et au Catelet; d'autre part, les troupes franco-belges ont progressé de deux kilomètres en direction de Roulers, pendant que les troupes françaises ont enlevé Cormicy à l'ouest de Reims, et se sont emparées de Challengerange et de la crête du Blanc-Mont, en faisant 2.800 prisonniers.

Postes et Télégraphes.

AVIS.

Le concours pour les fonctions de dame-employée titulaire des P. T. T. qui devrait avoir lieu les 17 et 18 octobre prochain, est reculé à une date qui sera ultérieurement fixée. Les inscriptions sont à nouveau reçues. Transmettre les demandes établies sur papier timbré à 4 fr., à M. le Directeur des Postes et Télégraphes du département de l'Oise, ou s'adresser à la D. R. D. 3, rue Molière, à Beauvais, 1^{er} étage, service du personnel.

SITUATIONS
pour Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes
Brochure envoyée franco
PIGIER, 53, rue de Rivoli, 53 — PARIS

L'Aviation

L'incendie des récoltes.

Aucune idée n'est plus séduisante (et elle est venue à l'esprit de beaucoup), que celle de confier à nos aviateurs la destruction des récoltes ennemies. Son application, qui serait maintenant de saison plongerait les Allemands dans un embarras extrême, au moment où ils cherchent par tous les moyens à trouver en Russie comme dans tous les pays envahis, les énormes quantités de céréales qui vont leur manquer.

Nous nous sommes adressé à un officier aviateur, particulièrement qualifié pour apprécier et nous lui avons posé la question.

« L'incendie des récoltes a fait l'objet, nous a-t-il été répondu, des préoccupations de tous les services techniques de l'aviation. Depuis longtemps des expériences ont été entreprises qui en ont démontré l'impossibilité, du moins dans nos climats, où les fûtes, même dans les plus grandes périodes de sécheresse conservent une quantité très appréciable d'eau. Ni les grenades, ni les obus incendiaires, ni les produits phosphoreux, ni même l'essence n'ont donné aucun résultat. Seules les parties atteintes étaient consumées; jamais, même par des vents les plus favorables, la propagation de l'incendie n'a été possible. Voulez-vous d'ailleurs un exemple concluant : à Fère-en-Tardenois, nos aviateurs ont fait exploser au milieu d'un grand champ de blé, un très important parc de munitions ennemies. Un incendie furieux s'est déclaré; des arbres même ont été carbonisés à peu de distance; mais le feu est resté localisé au voisinage immédiat du foyer et ne s'est aucunement étendu dans les blés. Qu'aurait-on pu pourtant trouver de mieux ? »

Donc, on ne les aura pas ainsi, ... mais on les aura quand même !

Lutte contre les mercantis

Une circulaire du ministre du Ravitaillement, sur la vente de marchandises aux troupes alliées, vient de paraître à l'Officiel.

Les mesures préconisées par le ministre sont :

1^o L'affichage des prix de vente des denrées alimentaires prescrit par la loi du 30 juin dernier et l'affichage des prix de certaines autres denrées qui peut être ordonné soit par l'autorité municipale, soit par l'autorité préfectorale ; 2^o, la notification régulière et officielle aux autorités militaires alliées de tous les arrêtés, avis, communiqués pouvant les intéresser ; 3^o, le droit dont dispose l'autorité militaire de consigner aux troupes alliées, comme aux troupes françaises, tous les établissements conviviaux d'abus vis-à-vis des militaires ; 4^o l'organisation par l'autorité militaire d'exploitations en gestion directe ou à l'entreprise ou de coopératives ; 5^o, la création de centres d'approvisionnement importants alimentés par le ravitaillement.

« Jusqu'ici conclut le ministre, nos alliés se sont, je le sais, presque toujours abstenus de transformer leurs observations en plaintes formelles. Tout en leur sachant gré de ce scrupule, vis-à-vis de leurs hôtes français, le ministre de la guerre insistera auprès d'eux pour qu'ils veuillent bien désormais nous donner dans l'intérêt de tous, les moyens de poursuivre et de réprimer des pratiques qui ne méritent aucun ménagement. »

DÉPARTEMENT

Chambre de Commerce, de Beauvais et de l'Oise.

Déclaration des stocks de tissus de coton.

Nouvel avis. — D'accord avec l'Union des syndicats des industries textiles, le tableau donné au Journal officiel du 11 septembre pour la déclaration des stocks de tissus de coton (minimum, 300 kilogs) détenus à la date du 23 septembre, est entièrement modifié par le Ministère du Commerce : direction des stocks et réquisitions.

En outre, le délai fixé pour les envois de déclarations en double exemplaire, à Paris, 5, avenue Daniel-Lesueur, et qui expirait le 30 septembre, est porté au 7 octobre.

On peut consulter à la Chambre de Commerce, 15, rue de Buzenval, à Beauvais, le nouveau modèle de déclaration.

Ventes de coupes de bois.

Sur la liste indiquant les lieux et les jours de vente de coupes de bois pour l'exercice 1918, nous relevons pour l'Oise les dates suivantes :

Senlis, 9 octobre ; Compiègne, 12 octobre.

L'espoir de l'Oise.

Notre distingué confrère, M. Reverdy de Salvagère, ancien rédacteur en chef du Progrès de l'Oise, fait paraître à Paris, 10, Avenue Rachel, « L'Espoir de l'Oise », dont nous nous exprimons de faire connaître l'existence aux républicains de ce département et auquel nous offrons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

UN DRAME DE FAMILLE

Un fils de 16 ans pour défendre sa mère, tue son père d'un coup de fusil.

Un drame épouvantable s'est déroulé, dans le bourg de Noailles, vers 8 heures, du soir.

Dans cette localité habitait la famille Angot, composée de neuf enfants.

Le père, Misraël, âgé de 44 ans, journalier, d'un caractère violent, passait pour occuper ses loisirs à se livrer au braconnage. Son fils aîné, Marceau, âgé de 16 ans, était également journalier, et suivant les conseils de son père, l'aidait bien souvent à prendre du gibier.

Dimanche soir, le père eut une violente discussion avec sa femme, la menaçant de la tuer avec une hache. Après cette orageuse scène, il sortit, mais une heure et demie plus tard, il rentra au domicile conjugal.

A nouveau une scène des plus violentes se reproduisit. Marceau ayant la conviction que sa mère courait le plus grand danger, il s'empara d'un fusil placé à l'entrée du domicile et froidement visa son père. Une détonation retentit.

Atteint mortellement de plusieurs grains de plomb dans la région abdominale, Angot Misraël s'affaissa sur le sol perdant le sang en abondance. Le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Aussitôt prévenue, la gendarmerie de Noailles se rendit sur les lieux et procéda à la première enquête.

Lundi le parquet de Beauvais, composé de MM. Gibert, juge d'instruction, Massié, procureur de la République, et Manara, commis greffier, ont procédé à de nouvelles investigations, pendant que le docteur Lafont, médecin militaire, pratiquait l'autopsie du cadavre.

A la suite de l'interrogatoire, le jeune paricide a été conduit à Beauvais et écroué à la maison d'arrêt.

L'idée française à l'Étranger et l'Œuvre des Tombes.

Le « Comité des Dames » de l'Idée française à l'Étranger, que préside M. Paul Deschanel, avait décidé de s'occuper de l'entretien des tombes des Étrangers morts au service de la France. Dès que cette œuvre a pris corps, de divers côtés des sociétés d'initiative privées, qui s'occupent déjà des tombes des soldats français, ont demandé à Mme Paul Deschanel d'ouvrir leurs efforts à ceux de l'Idée Française.

Quoique la tâche fut très lourde, le Comité des Dames a accepté cette nouvelle mission, et désormais partout où une œuvre pour l'entretien des tombes existe, elle pourra se joindre à l'Idée Française.

Là où ces œuvres n'existent pas encore les Comités qui s'organisent s'intéresseront aux tombes françaises et apporteront à ces dernières demeures un soin égal qu'à celles des vaillants étrangers auprès desquelles les Dames de l'Idée Française remplacent la famille absente.

Nous pouvons signaler que les deux comités locaux ont été créés dans l'Oise. Le premier à Vineuil, qui est présidé par le maire, M. Gondelle et le deuxième à Senlis, qui est présidé par Mme Charbonnier, la femme dévouée du sous préfet.

Nous engageons nos amis des communes dans lesquelles se trouvent des tombes de soldats français ou étrangers, d'organiser, dès à présent, quelques uns de ces Comités. L'Idée Française à l'Étranger. Il place de la Bourse, à Paris, se tient à leur disposition pour leur envoyer les indications et les renseignements nécessaires.

AVIS.

M. Simon, inspecteur d'académie à Beauvais, est nommé sur sa demande, proviseur au Lycée de Tours.

Le successeur de M. Simon, est M. Duval, inspecteur d'académie à Quimper.

Association polytechnique.

Ecoles polytechniques de notariat, de droit et de procédure par correspondance.

Heureux de pouvoir malgré la guerre, continuer notre œuvre bienfaisante, nous avons le plaisir d'annoncer que la réouverture de nos cours gratuits par correspondance aura lieu aux dates suivantes :

Cours de Notariat, le 25 octobre 1918.
Cours de procédure, le 31 octobre 1918.
Cours de Droit (Préparation aux examens de capacité et de licence) le 10 novembre 1918.

Nota. — Des cours spéciaux sont organisés :

1^o Pour les mutilés de la guerre.
2^o Pour les dames candidates à l'emploi de clercs d'officiers ministériels.

Le règlement-programme de 1918-1919 pour chacune de ces trois Ecoles, sera adressé à toute personne qui en fera la demande à M. Maurice Corel, chef du Secrétariat des Ecoles, (Hôtel des Sociétés Savantes, 28, Rue Serpente, Paris 6^e).

A la Préfecture.

M. Bourrat, secrétaire général de l'Oise est nommé sous préfet de Gray.

M. Ancel, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de l'Oise, est nommé à titre définitif, secrétaire général de ce département, en remplacement de M. Bourrat.

AVIS.

Le bureau centralisateur des correspondances à destination des localités évacuées du département de l'Oise qui fonctionnait au Mans est actuellement installé à Beauvais.

En conséquence, les personnes évacuées qui désiraient faire réexpédier les correspondances qui leur sont adressées à leur ancien domicile devront en informer M. le Directeur des P. T. T. de l'Oise, à Beauvais.

Le Pain, le Sucre, le Pétrole et l'essence pour Octobre.

Les nouvelles cartes individuelles d'alimentation octobre-décembre seront bientôt distribuées.

En même temps, seront remis les tickets de pain, de pétrole et d'essence pour octobre, dans les mêmes conditions que pour les mois précédents.

Chaque catégorie de la carte d'alimentation recevra les mêmes rations de pain que précédemment. Les certificats patronaux produits pour obtenir des suppléments devront avoir été établis et visés à nouveau par l'employeur, postérieurement au 20 septembre courant.

Pour le pétrole et l'essence, les rations seront les suivantes :

Pétrole. — Série I, 5 litres ; série II, 2 litres ; série III, 2 litres ; série IV, 2 litres ; série V, 1 litre.

Essence. — Série I, 4 litres ; série II, 1 1/2 litre.

Ces distributions s'effectueront d'après les dispositions arrêtées par chaque municipalité.

Les rations de sucre auxquelles donneront droit les coupons n^{os} 2 octobre restent les mêmes que pour le mois de septembre courant.

A Travers Senlis

Pour nos Blessés.

Avec un héroïsme dont l'histoire n'avait jamais fourni l'exemple, la France a dû attendre dans le deuil, la dévastation et la souffrance, l'heure de la réparation et de la victoire.

Beaucoup de nos fils sont morts dans les jours sombres de la guerre. Ceux-là qui ont été tués, la délivrance dernière de leur patrie, mais le dernier adieu de ceux qui restaient était lumineux d'espoir.

Maintenant notre admirable armée donne son effort décisif. Les petits vont de l'avant joyeusement comme les vétérans de la Marne, de l'Yser, de la Somme, de Verdun. Un de leurs chefs disait : « C'est à se mettre à genoux devant eux ». Ils auront sauvé la France et l'Humanité toute entière.

Ce suprême assaut est, hélas, meurtrier et bien des convois se succèdent amenant à l'arrière les blessés.

Leur enthousiasme est émouvant. Ils ont contribué « à bouter l'ennemi hors de France ». Ils ont délivré la belle terre française prisonnière et souillée. Que ne ferait-on pour ces héros, pour adoucir leur peine, les gêner comme de grands enfants chers à notre cœur ainsi que nos propres enfants. Ils ont tant fait pour nous !

L'hôpital auxiliaire d'armée n^o 29 de Senlis voit s'arrêter dans ses blanches cours hettes les vainqueurs du Soissonnais, de l'Aisne, de Montécucule, de l'Ailette, de Comcy-le-Château, du moulin de Laffaux.

Les infirmières de la Société de Secours aux Blessés Militaires, qui ont le charge de cet hôpital, voudraient que nos soldats puissent emporter de Senlis un souvenir ému !

Ainsi qu'elles le firent au cours des deux dernières années, elles organisent, pour les 20 et 21 octobre prochains une grande vente de charité.

Déjà de précieux dons en nature assurent aux comploirs un exceptionnel attrait. Curiosités, gravures anciennes, dont de riches collectionneurs se sont joyeusement séparés, objets utiles, comestibles, voisineront pour la plus grande satisfaction des acheteurs.

A l'heure où la victoire ouvre les portes des plus grandes espérances, donner pour ceux auxquels on doit être non-seulement un devoir mais un bonheur.

Ce sera peut-être, qui sait, la dernière vente au profit de l'hôpital de Senlis, que tous contribueront à son succès, que ceux qui quittent actuellement la région pour rentrer à Paris envoient, dès maintenant, leur offrande, soit au bureau des entrées de l'hôpital Saint-Vincent, rue de Meaux, soit à une des infirmières vendeuses.

Plus tard, quand vous reconstruirez, au hasard de la vie, un blessé de la guerre et que vous lui demanderez « où avez-vous été soigné mon ami », s'il vous répond « à Senlis et pour un chic hostia. C'était un chic hostia ! » vous sentirez monter à vos yeux un étrange petit frisson qui ne saura pas s'il doit se transformer en larme ou en sourire.

Mort pour la France.

M. l'abbé Ignace Fourmy, du diocèse du Mans, capitaine au 4^e régiment de zouaves, décédé à Senlis, des suites d'un empoisonnement par les gaz asphyxiants. Le défunt, titulaire de la croix de guerre, avait été cité deux fois à l'ordre du jour.

Deux de ses frères ont été tués à l'ennemi et trois autres sont sur le front.

L'inhumation a eu lieu au cimetière militaire de notre ville après le service religieux.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort du marquis de La Londe, chef d'escadrons du 4^e régiment de cuirassiers à pied, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre avec 3 citations dont voici la dernière à l'ordre du 4^e corps d'Armée.

« Officier de la plus haute valeur morale. Du 9 au 11 juin dans les circonstances les plus critiques et au milieu des plus violents combats, a fait preuve, aux côtés de son chef de bataillon, d'un dévouement d'une activité et d'une bravoure au-dessus de tout éloge. »

De son mariage avec Mlle de Pontalba il laisse 2 enfants.

Le Marquis de la Londe promu commandant le 25 septembre est tombé glorieusement le 26 à la tête de son bataillon.

Il était le gendre de M. de Pontalba, maire de Mont-l'Évêque.

Un service sera célébré pour le repos de son âme, mercredi prochain 9 Octobre à 10 heures, en l'église de Mont-l'Évêque. Cet avis tient lieu d'invitation.

Remerciements.

La famille Ternaux remercie bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné autant de sympathie pour accompagner à sa dernière demeure leur cher défunt et prie celles qui n'auraient pas reçu de faire-part de bien vouloir les excuser.

Dans l'Armée.

Parmi les dernières promotions parues au Journal Officiel, nous relevons celles suivantes :

M. Rolloy (Gustave-Marie-Ludovic), lieutenant colonel de réserve au 6^e régiment de hussards (pour ordre) commandant l'arrondissement d'Étapes de Bar-le-Duc, est promu colonel dans le cadre des officiers de réserve de cavalerie.

M. Martin de Marolles (Marie-Eugène-Gaston), capitaine de cavalerie, hors cadres (aviation) est nommé au grade de chef d'escadrons, au titre de l'armée active.

M. Laurens de Waru (Adolphe-Louis-Marie-Félix), capitaine au 2^e régiment de dragons (détaché État-Major) est nommé au grade de chef d'escadrons, au titre de l'armée active.

M. Le Cordier de Bigars de la Londe (Louis-Marie), capitaine au 4^e cuirassiers, est nommé au grade de chef d'escadrons, au titre de l'armée active.

M. de Brémoy (André-Henri-Marie), chef d'escadrons de cavalerie retraité, est nommé chef d'escadrons au titre de la réserve, au 20^e régiment de chasseurs adjoint au commandant des organes de remonte.

M. Murat (Joachim-Napoléon-Michel) capitaine (active) à titre temporaire au 7^e régiment de dragons (détaché État-Major) est nommé au grade de capitaine, pour prendre rang du 24 septembre 1918.

M. Lecoine (Louis) chef d'escadron : s de cavalerie retraité, commandant l'hôpital vétérinaire de Senlis, est nommé au grade de chef d'escadrons de réserve.

Un beau geste de la classe 20.

Le Lundi 23 septembre a eu lieu la Séance du Conseil de révision des jeunes gens appartenant à la classe 1920.

A cette occasion, ces derniers se sont associés de tout cœur pour faire célébrer un service funèbre à la mémoire de leurs aînés morts pour la France.

Cette cérémonie terminée ils se sont rendus au Cimetière militaire de notre Ville à l'effet d'y déposer une couronne, (marque de respectueux hommage à l'égard de ceux français et alliés qui y reposent).

Ce beau geste a été précédé de quelques paroles suivantes prononcées par Rousselle Honoré.

« Conscrits de la classe 1920.

« Au moment où la France nous appelle pour aller la servir sur le champ de bataille de la Liberté et du Droit.

« Nous avons voulu venir nous incliner sur les tombes de nos Aînés qui ont donné si généreusement leur sang pour la défendre.

« Il nous ont tracé par leur vaillance et leur abnégation le Chemin du devoir que nous saurons suivre. »

L'affichage du prix des denrées.

Le Commissaire de police de notre ville a dressé procès verbal contre Mme Voisin, domiciliée à Brasseuse, qui sur le marché de Senlis avait contrevenu à l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1918, en affichant pas les prix de ses marchandises.

AVIS aux commerçants qui négligent encore de faire l'affichage.

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Morcrette, place de la Halle.

Emprunt 4 0/0 de la Défense Nationale

La Banque de France reçoit dès à présent LES SOUSCRIPTIONS

CREIL

La Fête sportive et de Bienfaisance de dimanche dernier.

Quoique le soleil ne fut pas de la partie la fête de Dimanche dernier organisée par l'Annuaire des Sports de l'Oise, n'en obtint pas moins un vif succès.

Dès une heure et demie nos concitoyens se trouvaient réunis en grand nombre sous les arbres du Parc de la Ville de Creil.

A deux heures l'orchestre du Groupe Lyrique, précédant aux épreuves athlétiques jouée avec un remarquable brio La Chichette d'Octave Rodde et la marche des Petits Pierrots.

Un coup de pistolet !

J'ai du bon tabac dans.....

Un certain nombre de lecteurs se rappellent cette amusante caricature d'Henririot, parue il y a quelques mois.

Le fond du dessin représente une boutique devant laquelle la foule se rue et s'écrase. Au premier plan, un passant interroge le gardien de la paix de service.

« Qu'est-ce que c'est ?... une émeute ? »

Non, répond tranquillement le sergent de ville. C'est le marchand de tabac qui vient d'en recevoir six paquets. Si vous en désirez, je vous engage à vous presser.

Fumeurs sensibiles qui vous plaignez du manque de tabac, consolez vous en songeant qu'il est en France une ville bénie du ciel où le tabac pourrait littéralement à même le sol.

Sur les quais du port de la Pallice (Charente Inférieure), des ballots de la plante à Nigot attendent depuis des mois et des mois qu'on les veuille bien transporter à l'intérieur.

Et ce tabac est perdu pour tout le monde... sauf pour les prisonniers boches qui travaillent dans le voisinage et s'en bourrent les poches sans dépenser un pfennig.

Retraites ouvrières et paysannes.

Les assujettis à la loi sur les retraites ouvrières sont invités à rapporter à la Mairie la carte annuelle arrivée à échéance dans le cours du mois de Septembre 1918, et à retirer la carte afférente à la période du 1^{er} Septembre 1918 à la fin du mois de Septembre 1919.

A cet effet, il est rappelé aux assurés que la carte annuelle ne pouvant comporter qu'une seule année de versements, l'échange de carte doit avoir lieu chaque année dans la première huitaine du mois qui suit celui de l'anniversaire de naissance.

En négligeant de remplir chaque année cette formalité obligatoire, les assurés risquent de perdre les avantages de tout ou partie de l'allocation de l'Etat au moment de la liquidation de leur pension.

Dans leur intérêt, les assurés sont invités à procéder d'urgence, tant à l'échange des cartes échues depuis le 1^{er} Septembre dernier, qu'à celui des cartes qui, depuis la mobilisation, pourraient être restées en souffrance à la Mairie.

La hausse illicite des denrées.

Nous apprenons avec plaisir qu'une surveillance très active a été exercée au cours du marché de vendredi dernier par M. Séguin, notre nouveau et sympathique commissaire de police, afin de prendre les mesures nécessaires et légales, pour remédier à la hausse souvent illicite que font certains vendeurs sur leurs marchandises, et dont à plusieurs reprises le Courrier de l'Oise s'est fait l'écho.

Nous croyons savoir que des procès-verbaux seront dressés en conséquence et que les délinquants — à bon entendre salut — seront poursuivis devant le tribunal de police correctionnelle, par application de l'article 10 de la loi du 20 avril 1916.

Débts consignés aux militaires.

Le 27 et le 28 septembre dernier, des procès-verbaux ont été dressés contre plusieurs débiteurs de notre ville, pour avoir reçu des militaires dans leur établissement avant l'heure réglementaire.

A la suite de ces contrevenances, l'autorité militaire a consigné les débits en question à la troupe pendant 15 et 30 jours.

AVIS aux amateurs.

Outrages.

Madame Fleur, domiciliée rue aux Coqueliers, a eu tort d'insulter gravement un sous-officier en service.

Pour ce fait, elle a été déférée au parquet de notre ville.

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Morcrette, place de la Halle.

Emprunt 4 0/0 de la Défense Nationale

La Banque de France reçoit dès à présent LES SOUSCRIPTIONS

CREIL

La Fête sportive et de Bienfaisance de dimanche dernier.

Quoique le soleil ne fut pas de la partie la fête de Dimanche dernier organisée par l'Annuaire des Sports de l'Oise, n'en obtint pas moins un vif succès.

Dès une heure et demie nos concitoyens se trouvaient réunis en grand nombre sous les arbres du Parc de la Ville de Creil.

A deux heures l'orchestre du Groupe Lyrique, précédant aux épreuves athlétiques jouée avec un remarquable brio La Chichette d'Octave Rodde et la marche des Petits Pierrots.

Un coup de pistolet !

C'est le sympathique M. Warren, secrétaire général du Sous-Comité de l'Oise de l'U. S. F. S. A. qui donne le départ des 100 mètres plat.

Il fut emporté de haute lutte par le courageux Malcheocq de l'U. S. de Senlis, qui, quoique mobilisé, nous rappelle sa belle forme d'ancien.

M. Lengelle qui pêche d'exemple, se classe premier dans le lancement du poids avec un beau jet de 8 mètres 45, tandis que Morel de l'A. S. G. et Malcheocq de l'U. S. S. atteignent respectivement 8 mètres 22 et 7 mètres 87.

Marcel Warren de l'U. S. A. G. de Montataire se fait remarquer dans le saut en hauteur, franchissant 1 mètre 62, devançant de peu nos camarades Debray et Hedont de l'A. S. C.

Ce dernier est applaudi dans l'épreuve suivante : la corde lisse, atteignant par un grimper impeccable la hauteur de 10 mètres 20 devant Malcheocq (U. S. S.) et Labergerie (Ind.).

C'est encore l'infatigable Marcel Warren qui remporte de loin le saut en longueur (5 mètres) devant les mêmes Debray et Hedont, remarquables eux aussi.

Dans le lever de la gousse, M. Lengelle qui cumule les performances se classe premier en soulevant 30 fois le poids de 40 kilos. Nos amis Labergerie et Moret tiennent vaillamment leur place de seconds avec 18 levés.

Le Public ne ménage pas ses bravos, et encourage les jeunes qui soulèvent, avec une belle impétuosité le poids de 20 kilos, Houpin de l'U. S. P. C. et Lefèvre de l'U. S. P. C. sont particulièrement remarquables.

Enfin, c'est l'ultime épreuve du Tour du Parc, 1500 mètres environ, qui réunit plus de 25 concurrents.

Il est à regrettement disputé. Warren de l'U. S. A. G. de Montataire se classe premier devant Houdas (Ind.) et Debray (A. S. C.) qui envahissent les places d'honneur.

C'est de tout cœur que nous félicitons les courageux athlètes qui prirent part aux compétitions de cette belle journée.

Si tous ne se classèrent pas, tous firent preuve au moins d'un bel esprit sportif que nous nous plaisons à reconnaître et que nous nous efforçons d'encourager en multipliant les réunions sportives, et d'ores et déjà l'Annuaire des Sports de l'Oise pense à rééditer prochainement une réunion comme celle de Dimanche.

Nous tenons maintenant à remercier tout particulièrement les exécutants du Groupe Lyrique qui, sous l'habile direction du compositeur Octave Rodde, ont ajouté la note gaie et entraînante à cette fête du Sport.

Merci au nom de l'Annuaire des Sports aux dévoués Commissaires qui ont grandement allégé la tâche des Organisateurs. Et merci aux gracieuses Jeunes filles qui savaient si bien, avec beaucoup de grâce fleurir les boutonnières et remplir leurs escarcelles.

Interrogée à l'issue de cette belle réunion, Mademoiselle Bin, l'active et infatigable Présidente du Comité de Patronage des Hôpitaux nous a dit toute sa joie.

Merci d'avoir pensé à nos blessés. La recette a été bonne. Je suis très contente. N'est-ce pas là pour nous le meilleur et le plus encourageant des satisfecits.

I. P. P. S. - Le classement général nécessitant un long travail n'a pu être publié. Nos lecteurs le trouveront dans le prochain numéro. Les prix seront adressés immédiatement aux clubs.

Association des Dames Françaises C'est avec plaisir que nous apprenons que Mme Boverie-Allary, la dévouée et vaillante Infirmière-Major du Comité de Creil, vient d'être récompensée de son

long dévouement aux blessés qu'elle soigne dans notre ville depuis le début de la guerre.

Le mercredi 18, la Croix de guerre lui a été remise ainsi qu'à une autre infirmière, Mlle Fourès et à un infirmier, M. Vachier, par M. le général Descoings, accompagné de MM. les Officiers de la Place et du Service sanitaire.

Avant d'épingler les récompenses si bien méritées, sur la poitrine de ces braves, M. le général Descoings a, en des termes qui émuèrent l'assistance, fait l'éloge de chacun d'eux et du personnel infirmier des deux sexes en général. Il lut ensuite les belles citations et la cérémonie prit fin à la satisfaction de tous.

Nous félicitons les trois héros de cette belle journée, mais en particulier, Mme Boverie, enfant de Creil et fille de notre ancien Conseiller d'arrondissement, restée si attachée à son pays qu'elle honore.

En temps de paix Mme Boverie venait faire des cours de pansements au Comité des Dames Françaises, puis, arrivée à son poste dès les premiers jours de la mobilisation, elle aidait à l'installation de l'hôpital que l'Association préparait, et où elle soigna les premiers blessés qu'elle dut accompagner dans le dernier train sanitaire qui partit avant l'invasion allemande.

De retour, elle prit sa place à la salle d'opérations de l'hôpital que l'autorité militaire avait transporté à l'Ecole des Garçons de la rue Ribot, où elle sut faire apprécier ses qualités d'infirmière parfaite et de brave patriote, ainsi que celles, toutes maternelles, qui la font aimer de tous les blessés.

Nous espérons que la population Creilloise toute entière, à laquelle elle est toujours prête à rendre service, se réjouira avec nous de l'honneur qui lui est fait.

Mme Boverie a ses trois fils aux Armées comme engagés volontaires, ainsi que son mari. Deux d'entre eux ont déjà la croix de guerre avec plusieurs citations et de glorieuses blessures.

Carnet de mariage. Mardi dernier, a été célébré en l'église Saint-Firmin à Firminy, le mariage de Mlle Blanche Germain avec M. Marcel Germain.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos compliments à leurs familles.

Citation à l'ordre de la D. E. D. E. Etat-major, n° 6.182/2 Le général de division, directeur des E. A. P., cite à l'ordre de la D. E.

Mme Boverie Joséphine, infirmière-major A. D. F. de l'hôpital complémentaire d'Armée n° 4. « Excellente infirmière, dont les chefs successifs ont reconnu le dévouement. A-avait déjà eu en 1914, une belle attitude, restant seule à Creil, pour soigner les blessés français et ne quittant son poste qu'avec les derniers évacués, avant l'arrivée de l'ennemi. Au cours des bombardements de 1918, a donné de nouvelles preuves de courage en se portant une des premières au secours des blessés. »

Citation approuvée par décision n° 22.531, du général commandant en chef en date du 16 septembre 1918.

Ravitaillement en pommes de terre. La ville de Creil s'est rendue acquéreur d'un stock de pommes de terre rouge à chair jaune pour être vendue à la population par quantités de 25 ou de 50 kilos, au prix de 84 fr. les 100 kilos.

Les familles qui désirent participer à la répartition de ces pommes de terre, sont invitées à en acquiescer le prix et à retirer leurs bons à la Mairie de 9 heures à midi et dès maintenant.

Les livraisons auront lieu aussi à la Mairie à partir de 9 heures du matin, aux dates ci-après : Jeudi 10 Octobre, Lundi 21 et mercredi 30 Octobre, dans l'ordre qui sera indiqué ultérieurement et en suivant les numéros des bons.

Les intéressés auront à se munir d'un sac de capacité proportionnée à leur demande.

Accident en gare. Deux locomotives circulant haut le pied se sont rencontrées en gare de Creil. Aucun accident de personne, mais dégâts matériels importants.

Coup de canif au contrat. En exécution d'une commission rogatoire, M. le Commissaire de police a procédé au constat d'adultère du sieur M... et de la dame B..., tous deux domiciliés à Nogent-sur-Oise.

La guerre en ménage. Plainte a été portée par M. Gustave Renaux, 31 ans, menuisier, 8, rue du Parc, contre sa femme qui, paraît-il, le frappe avec tout ce qui lui tombe sous la main, lorsqu'elle est prise de boisson.

Madame Veuve Egasse, née Marie Bégi, âgée de 68 ans, rentière, demeurant 56, quai d'Amont, s'est pendue à l'espagnole d'une fenêtre de sa chambre.

Cette dame présentait depuis un certain temps, des signes de dérangement du cerveau.

Plainte. Plainte a été portée par M. Félicien Grandrais, contre trois femmes, dont deux habitent chez lui en hôtel, 16, rue du Parc, et l'autre, 46, rue de la République, lesquelles lui auraient dérobé divers objets de literie et de cuisine.

Pertes et trouvailles. Perdu. — Carte d'abonnement par Mme Tétu, 47 ans, 24, rue Jossé; tickets de pain par Mme Georges, 3, rue du Bas-des-Tuifs, un portefeuille cuir jaune contenant divers papiers et une somme en billets de banque; un porte-monnaie contenant un billet de banque et menue monnaie.

Trouvé. — Un porte-monnaie noir, contenant un billet, pièces de monnaie, deux petites photos de médaillon et un saut conduit.

Pertes et trouvailles. PEDDU. — Cartes d'alimentation par Mlle Gerber, institutrice, rue Benjamin-Raspail; par Mme Vve Delarue, née Rayer Stélla, rue du Faubourg de Paris; par Mlle Guin Adrienne, 2, rue Jules-Juliet; par Mlle Yvonne Madeline, institutrice, 4, place Carnot, et par M. Hippolyte Régulier, employé au nord, 16, rue de l'Abattoir.

Trouvé. — Un porte-monnaie contenant une croix de guerre, 8 petites médailles et 2 rubans (un de blessé et l'autre de croix de guerre), réclamer 11, quai d'Aval, chez M. Bigard. — Un porte-monnaie contenant une petite somme et plusieurs médailles perdu par un militaire du 88^e d'infanterie réclamer chez M. Forrez, 6, rue Ribot.

CHANTILLY Attention aux touts. M. Emile Billot, débitant de boissons et Mlle Yvonne Maudou, ont eu tort de laisser circuler leurs chiens libérés.

Les gardemars qui ont toujours bon œil, leur ont dressé une contravention.

Nogent-sur-Oise. Citation à l'ordre du Bataillon. Le chasseur Victor Réthoré, a obtenu la citation suivante à l'ordre du Bataillon :

« Chasseur courageux et dévoué, s'est fait remarquer le 9 août 1918 par son calme et son sang-froid au cours d'une reconnaissance très périlleuse exécutée sous les yeux directs de l'ennemi. »

Toutes nos félicitations. Saint-Maximin. Mort accidentelle. Recueilli par sa grand-mère à la mort de ses parents, le petit Gaston Fleury, âgé de 13 ans, avait été mis au travail et avait été embauché à la carrière de M. Puissech, comme casseur de pierres.

Un éboulement s'étant produit, Fleury fut pris sous la masse de pierres et quand on parvint à le dégager, il avait cessé de vivre.

Villiers-sous-Saint-Leu. Jeunes charpenteurs. Des gamins s'étaient amusés à chiper du raisin à la treille de M. Alfred Berson, cultivateur. Ils en prirent tellement qu'il n'en resta plus.

L'enquête ouverte a fait connaître le nom de ces jeunes charpenteurs : Mordeffroy Romain, 11 ans; Javais René, 10 ans; Leclerc Léon, 12 ans; Deschepper Charles, 15 ans; Deschepper Georges, 9 ans; Monfoirny Albert, 11 ans; Cocu Paul, 14 ans.

La perte subie par M. Berson est estimée cent francs.

BETZ Antilly. Une femme blessée sur la voie ferrée. Sur la voie ferrée de Mareuil-sur-Origny à Ormy, Villers, on a découvert le corps affreusement blessé d'une jeune femme de 28 ans, Madame B... qui a été transportée d'urgence à l'hôpital. Elle avait de graves blessures à la tête et le bras droit écorcé.

Malheureusement tous les soins furent inutiles, car elle succomba en arrivant. On ignore si l'on se trouve en présence d'un accident ou d'un suicide.

Marolles. Plainte. La dame P... âgée de 30 ans, s'est plainte que deux militaires de régiments noirs qu'elle avait rencontrés sur la route s'étaient jetés sur elle et l'ayant emmenée dans un bois non loin de Bourneville, lui avaient fait subir les derniers outrages.

L'enquête ouverte aussitôt n'a pu faire découvrir les coupables.

Rosoy-en-Mulotin. Une victime des boches se suicide. Mme Villet, née Angèle Rousseau, originaire de Louvigny (Ardennes), était rentrée récemment des pays envahis, mais les Allemands avaient conservé ses deux filles, âgées de 24 et 22 ans.

Elle en était profondément affectée, et malgré les soins dont elle avait été entourée à Rosoy-en-Mulotin, depuis son arrivée, elle ne pouvait surmonter son chagrin.

Elle vient de s'asphyxier à l'aide d'un réchaud à charbon de bois qu'elle avait installé dans sa chambre.

SENILIS Avilly. Citation. Notre jeune concitoyen Léon Blanchet, vient d'être l'objet après un long séjour dans les tranchées comme cuirassier démonté, d'une citation à l'ordre de la division que nous sommes heureux de reproduire :

Le Général commandant la division de cavalerie à pied, cite à l'ordre de la Division :

« Le cavalier Blanchet Léon, du régiment de Cuirassiers à pied : « Mitrailleur d'élite. Le 9 juin son tireur ayant été blessé s'est mis lui-même à la pièce et a continué le tir, empêchant ainsi la progression de l'ennemi. »

Ajoutons que les galons de brigadier viennent de récompenser la vaillance et la belle tenue au feu de notre concitoyen.

Qu'il nous permette de lui adresser, ainsi qu'à ses sœurs, nos plus chaleureuses félicitations.

Chamant. Vagabondage. Le nommé Ovide Hocquerelle âgé de 51 ans, a été arrêté pour vagabondage et incarcéré à la maison d'arrêt de Senlis.

Comme il n'avait pas de sauf-conduit pour circuler dans la zone des armées, il a en outre été l'objet d'un second procès-verbal.

Montlévêque. La maraude. M. Lucien Guillot, menuisier, constatant que depuis trois mois, on lui dérobait des légumes dans son jardin et des fruits, au lieu dit « Les Sables ». Dernièrement encore, on vient de lui arracher une partie de sa récolte de carottes.

Devant cette insistance du voleur, M. Guillot a porté plainte à la gendarmerie du canton et une surveillance active est organisée dans la commune afin de pouvoir pincer ce voleur tenace.

Orry-la-Ville. Citation à l'ordre de l'Armée. Le chasseur Paul Petit, vient d'être l'objet d'une nouvelle citation à l'ordre de son régiment :

« Chasseur dévoué, toujours prêt à marcher — a fait preuve de sang-froid et de courage au cours des journées des 8 et 10 août 1918. »

Nos félicitations au brave chasseur à pied. Saint-Léonard. A la mémoire de M. J.-B. Turquet. Vendredi matin, à onze heures, un service a été célébré en l'église Saint-Augustin, à la mémoire du regretté M. J.-B. Turquet, industriel, maire d'Avilly, conseiller d'arrondissement, dont nous avons relaté les obsèques à Avilly.

De nombreux amis qui, par suite des circonstances, n'avaient pu venir assister aux funérailles, avaient tenu à se rendre en l'église Saint-Augustin, afin d'apporter

à la famille de l'homme de bien trop tôt disparu et dont la vie, toute de bonté et de droiture, servira d'exemple à nos jeunes concitoyens, le témoignage de leur plus vive sympathie.

Parmi la nombreuse assistance nous avons reconnu : M. Georges Picot et Mme, père et mère du défunt; M. Jean-Baptiste-Georges Picot, son petit-fils; M. et Mme Alphonse Turquet, Mme Dulloq, le comte et la comtesse Turquet de la Boissière, M. Franck Chauveau, M. de Waru, etc.

Nous remercions nos bien vives condoléances à M. et Mme Georges Picot, déjà si cruellement éprouvés l'an dernier dans leurs affections de beau-frère et de sœur, et à toute la famille Turquet, si justement considérée dans la région senlisienne.

Villiers-Saint-Frambourg. Citation à l'Armée. Nous enregistrons avec plaisir la nouvelle citation que vient d'obtenir le caporal Gustave Leroy, du 4^e d'infanterie.

« Brillante conduite au feu. Dans la matinée du 15 Juillet 1918, sa section étant encerclée, s'est élancé courageusement sur un groupe d'Allemands armés de leurs mitrailleuses, contribuant à sa capture et ouvrant ainsi le chemin de nos lignes. »

Déjà cité. Vieux-Saint-Firmin. Une jolie pensée de la classe 20. Les conscrits de la classe 20 de la commune de Vieux-Saint-Firmin viennent d'avoir une jolie pensée, ils ont réuni leurs cotisations pour acheter une superbe couronne qu'ils ont été déposée la veille de leur tirage au sort, sur les tombes de leurs aînés morts pour la Patrie et qui dorment leur dernier sommeil dans le cimetière du pays.

Voici les noms des douze jeunes gens qui ont pris part à cette pieuse manifestation : Robert Bédou, Eugène Coutard, André Couvreur, Pierre Dufour, André Dufresne, Raoul Guéret, Albert Maillet, Louis Malkest, Marcel Mercier, Louis Naez, France Oudin et Maurice Tassut.

Esperons que ce joli geste leur portera bonheur.

Mort par imprudence. Le petit René Carton, âgé de 9 ans, était monté sur le timon de la remorque d'un camion automobile, lorsqu'en traversant Saint-Firmin, un cahot le fit choir à terre.

Le pauvre enfant tomba si malencontreusement sous les roues du lourd véhicule, qu'il eut la tête écrasée.

On demande un boucher sachant faire l'abattoir et l'échal.

S'adresser à la Mairie de Senlis ou place Henri IV, n° 7.

SAGE-FEMME, 94 R. DE RIVOLI PARIS. Face Tour Saint-Jacques (Métro Châtelet). Consultations dans tous les cas.

APER TURPIN GRAND VIN BLANC DÉBITÉ MATIFRÉ consommé SANS ENTRAVE dans la zone des Armées. Chasse le Cafard. Vendu en gros : TURPIN FRÈRES à RIOUT, à BORDEAUX.

Etude de M. Petit, notaire à Senlis (Oise). PREMIÈRE INSERTION

Soivant acte reçu par M. PETIT, notaire à Senlis, le premier octobre mil neuf cent dix huit, Monsieur Louis-Engèle MIGNIÈRE, restaurateur et marchand de vins, et Madame Louise-Berthe ROUSSELLE, son épouse, demeurant ensemble à Senlis, ont vendu à Monsieur Louis-François Remy LEBLANC, gérant de culture, et Madame Emilie Rosalie RAYON, son épouse, domiciliées à Barbry, canton de Senlis, un fonds de commerce de maître d'hôtel, restaurateur et marchand de vins, ayant pour enseigne « Hôtel Vilette », exploité à Senlis, dans une maison sise rue du Long-Filet, numéros 2 et 4, moyennant un prix et sous des conditions exprimées audit acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Senlis, en l'étude de M. Petit, notaire, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours de la seconde insertion qui sera faite dans le présent journal.

Pour première insertion, PETIT.

Etude de M. Mézière, notaire à Betz (Oise). Cession de Fonds DEUXIÈME AVIS

Suivant contrat reçu par M. MEZIERE, notaire à Betz le vingt et un septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur LARTIZIEN (Désiré), c. Madame Eugénie GOUBLAT, son épouse, demeurant ensemble à Betz, ont cédé à Monsieur Ferdinand CHANDEZE et à Madame Victoire GOULAS, son épouse, demeurant ensemble audit lieu, le fonds de commerce d'épicerie, mercerie, bonneterie, quincaillerie et débit de vins que ledit époux Lartizien faisait valoir à Betz, Grande Rue, avec entrée en jouissance à compter du vingt deux septembre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M. Mézière, au domicile élu.

Signé : MEZIERE.

Etude de M. Galoy, notaire à Précy-sur-Oise. Successeur de M. Lombois.

DESIGNATION Trois couchettes bois et sommier, deux armoires portes pleines, un fourneau de cuisine, un petit réchaud à charbon de bois, chaises, une chaise percée, deux pétrins, caisses diverses, un arrosoir, deux grands saloirs en grès, tables, un

arrosoir, un chaudron, cages à oiseaux, vaisseaux, batterie de cuisine, un buffet de cuisine.

Non brisée literie comprenant : matelas laine, lits de plumes, édredons, traversins, oreillers.

Linge. Une bascule. Et nombreux autres objets.

On pourra visiter le matin de la vente de dix heures à midi.

A CRAMOISY, Au domicile de M. Albert Duchatel, Par le ministère de M. GALOY, notaire à Précy-sur-Oise.

Le Dimanche 13 Octobre 1918, à une heure de relevée.

DESIGNATION Un cheval entier âgé de neuf ans, trois vaches amouillantes et une pleine de huit mois.

Deux voitures à deux chevaux dites fermières, une guimbarde à deux chevaux, un tombereau à trois chevaux état ne f, un tombereau à un cheval, une carrosserie à un cheval, une voiture suspendue.

Un semoir à grains onze rayons « Gougis », un semoir à engrais « Boisrenou », une faucheuse à deux chevaux « Express », un râtelier à faneur « Rigault », deux brabants et une déchaumee double à trois socs « Bajac », une bineuse à betteraves, une moissonneuse-lieuse « Mac Cormick », un marège à betteraves état neuf, une herse en fer et une en bois à dents de fer à deux chevaux, une autre à dents en fer à un cheval, une herse articulée, un rouleau en bois et un en fonte, un

tarare, deux moulins à vanner, un hache-paille, un coupe-racines, bascule et ses poids, mesure de cinquante litres, pelles en bois et en fer, grille-paille, coffre à avoine, un bar et une meule.

Harnais de limon, de carriole et de cabriolet, colliers et licols, bascules, traits en fer et en cordes, courbes, chaînes et lot de volées, câbles, crocs, fourches.

Echelles, tonneaux vides, et quantité d'autres objets.

Conditions ordinaires.

Etude de M. DELIMOES, commissaire-priseur de l'arrondissement de Senlis.

DESIGNATION SOMMAIRE Trois bons chevaux de trait. Une jument de voiture.

Deux bons tombereaux à trois chevaux, un autre à deux chevaux, un tombereau à bœufs, deux voitures de moisson à trois chevaux état de neuf, une voiture à bœufs, un chariot avec limonier et fêche, deux cages de tombereau, une tapissière, trois moissonneuses-lieuses avec auto-vitreur, une moissonneuse-javeluse, deux faucheuses pour verdures, un fort brabant avec griffes, deux autres gros brabants, deux autres moyens, une charre à six raies, un diviseur, un croquet, un semoir à rayon « Smyth » (quatorze rayons avec socs et rouleau à betteraves, un semoir à la volée, un semoir à engrais « Menot », rouleaux en fonte, une herse émotteuse, deux tricycles, deux jeux de herse en fer, herse en bois, une racineuse, un râteau, coupe-racine.

S'adresser à M. Langlois, notaire.

Etude de M. HÉTROU, huissier à Betz (Oise). M. Dherbe huissier à Pont-Sainte-Maxence, suppléant.

VENTE VOLONTAIRE Ferme de Saint-Ouen, commune d'Etavigny

3 bons Chevaux Une Jument de trait léger Une Automobile « Unic » douze chevaux

Voiture de famille Tapissière Grand Fourneau-cuisinière

Bon et important Matériel de culture A VENDRE aux enchères publiques.

A la ferme de Saint-Ouen, commune d'Etavigny.

Le Dimanche 27 Octobre 1918, à une heure de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu.

Par le ministère de M. DHERBE, huissier à Pont.

DESIGNATION SOMMAIRE Trois bons chevaux de trait. Deux bons tombereaux à trois chevaux, un autre à deux chevaux, un tombereau à bœufs, deux voitures de moisson à trois chevaux état de neuf, une voiture à bœufs, un chariot avec limonier et fêche, deux cages de tombereau, une tapissière, trois moissonneuses-lieuses avec auto-vitreur, une moissonneuse-javeluse, deux faucheuses pour verdures, un fort brabant avec griffes, deux autres gros brabants, deux autres moyens, une charre à six raies, un diviseur, un croquet, un semoir à rayon « Smyth » (quatorze rayons avec socs et rouleau à betteraves, un semoir à la volée, un semoir à engrais « Menot », rouleaux en fonte, une herse émotteuse, deux tricycles, deux jeux de herse en fer, herse en bois, une racineuse, un râteau, coupe-racine.

S'adresser à M. Langlois, notaire à Senlis.

A Louer de suite 6 hecl. 25 ares de Terre Terroir d'Orry-la-Ville. S'adresser à M. Langlois, notaire.

LA VENTE annoncée pour le 8 Octobre 1918, de 540 peupliers, aux terroirs de Brégy et Oissey

N'aura pas lieu

1.300 STÈRES DE Bon Bois de chauffage 210 STÈRES DE Bois de Boulange 3.000 Fagots

Abattage de décembre 1917 à avril 1918

A VENDRE aux enchères publiques et par lots

Le Dimanche 13 Octobre 1918, à quatorze heures, Salle de la Mairie de Lévingen

Les bois sont situés à proximité des gares de Boissy-Lévingen, Betz et Ormy-Villers.

Au comptant. Dixième en sus

S'adresser pour tous renseignements, à M. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois, et pour visiter, à M. Kléber Thomas, à Boissy-Fresnoy.

Départ de Paris 9 h. 56, arrivée gare de Boissy-Lévingen à 13 h. 29. Retour : départ de Boissy-Lévingen à 17 h. 05 arrivée à Paris à 19 h. 26. Se munir d'un sauf-conduit.

Etude de M. Tisserant, notaire à Chamilly, et M. Bocquet, notaire à Neuilly-en-Thelle.

Vente Mobilière sans attributions de qualités, A Boran (Oise), rue Bellon

Au domicile et après le décès de Mme veuve MARAIS, Le Dimanche 13 Octobre 1918, à une heure précise, Par le ministère de M. BANSE, suppléant M. Tisserant, notaire, mobilisé.

Etude de M. Guélin, gradué en droit, huissier à Chantilly (Oise).

Pour cause de départ Vente aux enchères publiques D'UN Matériel de Café ET D'UN Mobilier d'Hôtel-Restaurant

A Chantilly, Hôtel du Viaduc, près le pont de Gouvieux, Et à la requête de M. Dambreville,

Le Dimanche 6 Octobre 1918, à treize heures et demie précises, et le lendemain, même heure, s'il y a lieu,

Par le ministère de M. Natié, suppléant assermenté de M. L. Guélin, huissier à Chantilly, mobilisé.

An comptant. — Frais ordinaires en sus.

Pour avoir la désignation, demander catalogue et renseignements à M. Natié.

Etude de M. Dherbe, huissier à Pont-Sainte-Maxence.

Bon Mobilier bourgeois A VENDRE aux enchères.

A Pont-Sainte-Maxence, rue Boutroy, 12 à Saint-Denis de feu M. Jacqz, Le Dimanche 20 Octobre 1918, à une heure et demie de relevée

Par le ministère de M. DHERBE, huissier à Pont.

A CÉDER FERME de 280 Hectares A 12 kilomètres de Senlis. S'adresser à M. LANGLOIS, notaire à Senlis.

A VENDRE Bouvette de l'Aérodrome Près de la halte de Saint-Nicolas Amont Grandeur 5 m. s. r. 1 m. 50 Porte vitrée et fendrée chaque côté, Le tout démontable et couvert de tôle ondulée.

Consommateurs : Vous vous plaignez de la vie chère, approvisionnez-vous donc directement de chichorée à la

MAISON CHÉRON Fontaine, par Senlis. Cultivant et fabriquant, elle vous livrera, à bon compte,